

2. Combien de ces demandes de soumissions ont été annulées, pour quelles raisons et qui étaient les soumissionnaires?

3. Lesquelles ont été acceptées, qui étaient les soumissionnaires, quels montants étaient demandés par chacun des soumissionnaires et qui a obtenu le ou les contrats?

**L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics):** 1. Cinq.

2. Cinq: Appel d'offres du 12 février 1969—Modifications générales au bureau de poste. Marché, au montant de \$9,700, adjudgé le 28 février 1969 à la société Les Entreprises Pionnier Ltée. L'entrepreneur avant apporté une certaine négligence à l'exécution des travaux et ainsi occasionné des délais, le marché était annulé par l'Administration du bureau de district le 21 avril 1969 en vertu des dispositions de l'article 17 du cahier des charges de la formule 353 du M.T.P. Soumissionnaires: Les Entreprises Pionnier Ltée, Forget & Plouffe, Constructions Filiatrault, Jolicœur et Ste-Croix Ltée, Adéland Pelletier Inc.

Appel d'offres du 30 avril 1969—Modifications générales au Centre de la main-d'œuvre du Canada et nouvel escalier de secours. Le montant des soumissions étant trop élevé, aucun marché n'était adjudgé. Soumissionnaires: Constructions Filiatrault, Les Constructions St-Armand Inc., Transit Construction Ltée.

Appel d'offres du 13 août 1969—Modifications générales à l'immeuble fédéral, Phase A. L'appel d'offres était annulé parce que le montant des soumissions présentées était plus élevé que le montant des fonds disponibles pour ce projet. Soumissionnaires: Adéland Pelletier Inc., Les Entreprises Honel Inc.

Appel d'offres du 17 septembre 1969—Modifications générales au bureau de poste, Phase B. L'appel d'offres était annulé lorsqu'on a constaté que la soumission du plus bas soumissionnaire, Jolicœur & Ste-Croix Ltée, n'était pas acceptable parce qu'elle n'était pas accompagnée d'un cautionnement et que le montant de la deuxième soumission était considéré comme étant trop élevé eu égard au devis estimatif du Ministère. Soumissionnaires: Jolicœur et Ste-Croix Ltée, Adéland Pelletier Inc.

Appel d'offres du 8 octobre 1969—Il s'agit du deuxième appel à l'égard de la phase A (voir le 13 août ci-dessus).—Étant donné que le montant des soumissions était trop élevé, l'appel a été annulé. On projette maintenant de combiner les phases A et B de faire un nouvel appel d'offres. Soumissionnaires: Jolicœur et Ste-Croix Ltée, Adéland Pelletier Inc., J. A. Albert Jean Cie Ltée, Transit Construction Ltée.

3. Aucun.

## LES TRAINS DE BANLIEUE DE MONTRÉAL

Question n° 299—**M. Danson:**

Quel est le montant des bénéfices ou des pertes réalisés sur l'exploitation des trains de banlieue de Montréal?

**M. Gérard Loiseau (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** La Commission canadienne des transports me communique les renseignements suivants: Le Canadien National a signalé pour l'année 1968 une perte de \$1,704,473 en vertu de l'article 314J (9). Le Canadien Pacifique n'a fait aucun rapport en vertu de cet article.

## LA FERMETURE DES GARES FERROVIAIRES

Question n° 307—**M. Comeau:**

1. Au cours des trois dernières années, combien de gares ferroviaires a-t-on fermées au Canada?

2. Combien en a-t-on fermées en Nouvelle-Écosse et où étaient-elles situées?

3. Combien de gares ferroviaires se propose-t-on de fermer au Canada, et où sont-elles situées?

4. Le gouvernement a-t-il l'intention d'autoriser, par l'intermédiaire de la CCT, la suppression des services de chemin de fer entre Halifax et Yarmouth?

**M. Gérard Loiseau (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** La Commission canadienne des transports me communique les renseignements suivants: 1. La Commission a approuvé des demandes portant sur la suppression de 790 postes de chefs de gare et de gardiens depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1966. La suppression de ces postes résulte principalement de l'introduction des centres de service à la clientèle et des régimes des gares-centres.

Le nombre des postes supprimés dans chaque province est le suivant: Terre-Neuve, 4; Nouvelle-Écosse, 13; Île-du-Prince-Édouard, 7; Nouveau-Brunswick, 17; Québec, 100; Ontario, 234; Manitoba, 23; Saskatchewan, 153; Alberta, 207; Colombie-Britannique, 32.

2. Pendant la même période, les postes de chef de gare ou de gardien ont été supprimés dans 12 gares, à savoir: Mount Uniacke, Judique, Port Hastings, Port Mouton, McIntyres Lake, Merigomish, Stewiacke, Mabou, Clarksville, Iona, Heatherton, Debort.

3. Bien que la Commission ne soit pas au courant de l'existence d'un programme de fermeture de gares ferroviaires, elle examine actuellement des demandes de suppression de postes de chef de gare ou de gardien dans 378 gares au Canada, par suite de projets d'introduction de centres de service à la clientèle et de régimes de gares-centres. Voici le nombre de ces gares dans chaque province: Nouvelle-Écosse, 9; Nouveau-Brunswick, 1; Québec, 116; Ontario, 81; Manitoba, 2; Saskatchewan, 149; Alberta, 1; Colombie-Britannique, 19.

4. La compagnie Dominion Atlantic Railway exploite un service comprenant un train de passagers quotidien dans chaque sens entre